

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Amiens, le 7 février 2019

MONSIEUR LE PRESIDENT
GUESCHART SAEP
rue du chateau d'eau

80150 GUESCHART

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

GUESCHART SAEP

---	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00102681		Prélevé le : jeudi 17 janvier 2019 à 11h47
Unité de gestion		0079	GUESCHART SAEP	par : VINCENT DELATTRE - LDAR
Installation	UDI	000866	GUESCHART YVRENCEUX UDI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000001593	CENTRE BOURG	
Localisation exacte			MR VANDEKERCKHOVE 7 RUE DE CONCHY	
Commune			DOMVAST	

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE 0204

Type de l'analyse : PCLAT

Code SISE de l'analyse : 00102793

Référence laboratoire : H_CS19.837.4

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

DIVERS MINERAUX

Perchlorate	2,9 µg/L				
-------------	----------	--	--	--	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102681)

L'analyse a révélé la présence de perchlorate dans une concentration toutefois inférieure au seuil de 4µg/l, seuil de restriction d'usage pour les nourrissons recommandé par l'Anses.

Pour la Directrice Générale et par délégation,
L'Ingénieur du Génie Sanitaire


Jérôme Veyret